

REGLEMENT DU JEU CULTURA SMARTBOX 2014

« Le traineau de Noel »

Préambule

Le règlement initial du concours «Le traineau de Noel», a été déposé le 3 novembre 2014 à l'étude DARRICAU- PECASTAING huissiers de Justice à Paris 75018.

Comme le prévoit l'article VII du présent règlement, les articles I, II, III, IV, V et VII ont fait l'objet de modification.

- **Article I:** ont été ajoutés ou modifiés les paragraphes suivants :

(...)

« Smartbox Experience Limited est immatriculée auprès du Registre des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyage sous le numéro IM092100098, pour l'ensemble de ses Produits répondant à la définition de la prestation touristique.

La garantie financière est apportée par la: Banque Espirito Santo et de la Vénétie, 45 avenue Georges Mandel 75116 Paris

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : Allianz, Immeuble Elysées La Défense, 7 place du Dôme, TSA 21017 – 92099 La Défense Cedex. »

(...)

- **Article II:** a été modifiée la phrase suivante :

(...)

« Le Jeu débutera le 1er novembre et se terminera le 24 décembre 2014. »

(...)

- **Article III:** ont été ajoutés ou modifiés les paragraphes suivants :

(...)

*« Lors de l'achat d'un (ou plusieurs) Coffret(s) Cadeau(x) Smartbox dans un magasin CULTURA ou sur le site www.cultura.com, le Client recevra un **ticket à gratter** lors de son passage en caisse s'il effectue son achat en magasin, ou dans le colis d'envoi de son Coffret-Cadeau s'il effectue son achat sur le site internet de CULTURA. »*

(...)

« Cet avantage peut être :

1) soit une séance de shopping de 2 500 € (dont 500 € en coffrets cadeaux Smartbox) à effectuer chez CULTURA,

2) soit une nuit d'hôtel offerte (sur des hôtels sélectionnés par Smartbox, le dîner et le petit-déjeuner pour 2 personnes devant être réglés par le bénéficiaire, qui pourra en obtenir remboursement dans les conditions détaillées ci-après),

3) soit des « bons plans », c'est-à-dire une remise de 50 % sur des centaines d'activités (prestations Bien-Etre, Hôtellerie ou Aventure) sélectionnées par Smartbox.

Tous les tickets sont porteurs d'un de ces trois avantages. »

(...)

- « Suite à son achat sur le site sur www.cultura.com : le client devra contacter le service client de CULTURA via le formulaire de contact : <http://www.cultura.com/contact.html> ou par téléphone au 0826 468 469 (0,15 €/min). Après avoir pris contact avec le service client de CULTURA qui vérifiera son **ticket à gratter** gagnant, il renverra celui-ci à l'adresse :
Service client - Cultura.com
Héliopolis, Bâtiment 2 - Avenue de Magudas
33691 Mérignac Cedex France

Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur, ainsi que les frais de l'appel téléphonique au Service client de CULTURA le cas échéant. Les modalités de remboursement sont détaillées à l'article IX ci-après. »

(...)

- **Article IV**: ont été ajoutés ou modifiés les paragraphes suivants :

(...)

« Si le coffret cadeau ayant permis de remporter la séance shopping a été acheté sur le site web de CULTURA, www.cultura.com, alors le gagnant devra contacter le service client de CULTURA via le formulaire de contact : <http://www.cultura.com/contact.html> ou par téléphone au 0826 468 469 (0,15 €/min : modalités de remboursement détaillées à l'article IX ci-après) pour organiser avec CULTURA la séance de shopping sur le site web de CULTURA, www.cultura.com. »

(...)

- « **Bon plan** », soit un bon de réduction de 50 % sur des centaines d'activités, d'une valeur de 30 € à 500 €. »

- **Article V**: ont été ajoutés ou modifiés les paragraphes suivants :

(...)

« Il est également consultable à l'adresse suivante : <http://www.cultura.com/coffrets-cadeaux/operation/smartbox.html>

Enfin, le Règlement complet sera adressé, à titre gratuit par voie postale, à toute personne, sur simple demande adressée à : Société Smart&Co – Service Marketing France – Jeu CULTURA Traineau de Noel 2014– 19/21 Avenue Dubonnet – 92400 Courbevoie. Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande conjointe. »

- **Article VII**: ont été ajoutés ou modifiés les paragraphes suivants :

(...)

« Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 20 jours à compter de la date de la clôture du Jeu (soit le 24 décembre 2014), le cachet de la poste faisant foi. Cette lettre de contestation devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation pour être prise en compte. »

Le nouveau règlement ainsi modifié a fait l'objet d'un nouveau dépôt le 14 novembre 2014 auprès de l'Etude DARRICAU-PECASTAING.

Article I : Organisation

La société Smartbox Experience Limited, Société de droit irlandais au capital de 10 000 €, ayant son siège social situé 4th Floor, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2 Irlande, enregistrée à Dublin sous le numéro 463103.

Smartbox Experience Limited est immatriculée auprès du Registre des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyage sous le numéro IM092100098, pour l'ensemble de ses Produits répondant à la définition de la prestation touristique.

La garantie financière est apportée par la: Banque Espirito Santo et de la Vénétie, 45 avenue Georges Mandel 75116 Paris

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : Allianz, Immeuble Elysées La Défense, 7 place du Dôme, TSA 21017 – 92099 La Défense Cedex.

Ci-après dénommée « **Smartbox** »

Organise un jeu intitulé « **Le traîneau de Noël** » auprès des enseignes CULTURA participant à l'opération, dont la liste est annexée au présent Règlement.

Article II : Date et participation

Ce Jeu est un jeu avec obligation d'achat d'un ou plusieurs Coffret(s) Cadeau(x) Smartbox chez CULTURA.

Sa participation est ouverte à toute personne physique majeure, capable et résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Le Jeu débutera le 1^{er} novembre et se terminera le 24 décembre 2014.

Article III : Modalités, Règles du Jeu

Le Jeu se déroule comme suit :

Lors de l'achat d'un (ou plusieurs) Coffret(s) Cadeau(x) Smartbox dans un magasin CULTURA ou sur le site www.cultura.com, le Client recevra un **ticket à gratter** lors de son passage en caisse s'il effectue son achat en magasin, ou dans le colis d'envoi de son Coffret-Cadeau s'il effectue son achat sur le site internet de CULTURA.

Il sera attribué un (1) **ticket à gratter** pour chaque Coffret Cadeau Smartbox acheté.

Ce ticket à gratter est attribué au porteur et seule la personne possédant le ticket sera considérée comme propriétaire.

Après avoir gratté le ticket, le Client découvrira immédiatement quel avantage lui est attribué.

Cet avantage peut être :

- 1)** soit une séance de shopping de 2 500 € (dont 500 € en coffrets cadeaux Smartbox) à effectuer chez CULTURA,
 - 2)** soit une nuit d'hôtel offerte (sur des hôtels sélectionnés par Smartbox, le dîner et le petit-déjeuner pour 2 personnes devant être réglés par le bénéficiaire, qui pourra en obtenir remboursement dans les conditions détaillées ci-après),
 - 3)** soit des « bons plans », c'est-à-dire une remise de 50 % sur des centaines d'activités (prestations Bien-Etre, Hôtellerie ou Aventure) sélectionnées par Smartbox.
- Tous les tickets sont porteurs d'un de ces trois avantages.

Ceux-ci sont plus amplement détaillés à l'article IV ci-après.

S'il remporte une séance de shopping :

- Suite à son achat en magasin : le client devra se rendre à l'accueil du magasin CULTURA concerné pour organiser sa séance de shopping ;
- Suite à son achat sur le site sur www.cultura.com : le client devra contacter le service client de CULTURA via le formulaire de contact : <http://www.cultura.com/contact.html> ou par téléphone au 0826 468 469 (0,15 €/min). Après avoir pris contact avec le service client de CULTURA qui vérifiera son **ticket à gratter** gagnant, il renverra celui-ci à l'adresse :
Service client - Cultura.com
Héliopolis, Bâtiment 2 - Avenue de Magudas
33691 Mérignac Cedex France

Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur, ainsi que les frais de l'appel téléphonique au Service client de CULTURA le cas échéant. Les modalités de remboursement sont détaillées à l'article IX ci-après.

Dans les autres cas (hors séance shopping), le Client découvrira en grattant son ticket, l'adresse Internet à laquelle se connecter lui permettant de profiter de l'avantage gagné.

En fonction du ticket, ces adresses sont les suivantes :

www.grandjeucultura.smartbox.com/nuitdhotel

ou

www.grandjeucultura.smartbox.com/bonsplans

L'accès au site Internet concerné est possible dès le lendemain de l'achat, mais pas avant.

Une fois connecté, le Client renseignera le numéro de son chèque-cadeau Smartbox (qu'il trouvera sur le « Pass Experience » dans le Coffret Cadeau acheté en magasin CULTURA ou sur le site internet de CULTURA) dans la case prévue à cet effet.

Il renseignera ensuite :

- le code gagnant figurant sur le ticket à gratter ;
- date de naissance ;
- sexe ;
- département de l'acheteur du Coffret Cadeau ;
- département du bénéficiaire du Coffret Cadeau (le cas échéant) ;

En cas d'incident technique, empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, Smartbox ne peut être tenue responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Article IV : Avantages remportés

Les avantages consistent en :

- **une séance de shopping** dans l'un des magasins CULTURA d'un montant de 2 500 € TTC, la somme de 500 € étant à dépenser exclusivement en Coffret(s) Cadeau(x) Smartbox, au sein dudit magasin ;

Il y a 11 séances de shopping en Jeu, pour un montant global de 27 500 € TTC ;

Si le Coffret Cadeau ayant permis de remporter la séance shopping a été acheté en magasin, le gagnant devra se rendre à l'accueil de son magasin pour organiser avec le magasin CULTURA concerné la séance de shopping gagnée.

Si le coffret cadeau ayant permis de remporter la séance shopping a été acheté sur le site web de CULTURA, www.cultura.com, alors le gagnant devra contacter le service client de CULTURA via le formulaire de contact : <http://www.cultura.com/contact.html> ou par téléphone au 0826 468 469 (0,15 €/min : modalités de remboursement détaillées à l'article IX ci-après) pour organiser avec CULTURA la séance de shopping sur le site web de CULTURA, www.cultura.com.

- **Une nuit d'hôtel offerte** à choisir parmi des hôtels sélectionnés par Smartbox, le dîner et le petit déjeuner pour 2 personnes devant être réglés par le bénéficiaire directement sur place auprès de l'hôtelier, mais pourront être remboursées dans les conditions ci-après détaillées ;

Le bénéficiaire pourra profiter une seule fois de cette offre, et jusqu'au 28 février 2015 maximum.

Il est précisé que la valeur de la nuit d'hôtel pour 2 personnes se situe entre 80 € et 250 € la nuit environ, en fonction de l'établissement hôtelier choisi par le bénéficiaire.

Il est également précisé le prix du petit déjeuner pour 2 personnes peut varier, en fonction de l'établissement hôtelier choisi, de 18 € à 40 € environ.

Enfin, le prix du dîner pour 2 personnes peut varier, en fonction de l'établissement hôtelier choisi, de 36 € à 150 € environ.

Une fois connecté à l'adresse www.grandjeucultura.smartbox.com/nuitdhotel et après rempli les champs requis, le bénéficiaire aura accès aux hôtels présélectionnés.

Après avoir choisi l'hôtel où il souhaite profiter de sa nuit offerte, il devra imprimer son **coupon privilège**.

Il téléphonera ensuite directement à l'hôtelier pour réserver, et celui-ci, en fonction de ses disponibilités, enregistrera sa réservation.

Le client est ici invité à vérifier, directement avec l'hôtelier choisi, le prix du dîner et du petit-déjeuner. En effet, les prix sont susceptibles d'avoir évolué sans que la société organisatrice n'en ait été informée. Aussi, les prix affichés en ligne étant ceux connus à la date de signature du contrat nous liant à l'hôtelier, et l'hôtelier pouvant avoir fait évoluer ses prix et omis de nous le signaler, cette vérification s'avère nécessaire.

A la date choisie pour profiter de sa nuit offerte, le bénéficiaire remettra à l'hôtelier le coupon privilège imprimé, et lui montrera son ticket à gratter.

Le bénéficiaire règlera directement auprès de l'hôtelier le petit déjeuner et le dîner pour 2 personnes. Il n'aura pas à régler la nuit, qui est offerte.

Modalités et conditions de remboursement du petit-déjeuner et du dîner :

Le participant ayant respecté les conditions d'accès et de participation au Jeu telles que visées au présent règlement pourra obtenir le remboursement des sommes versées au titre du petit déjeuner et du dîner pour 2 personnes dans les conditions ci-après détaillées :

Le montant du petit-déjeuner pour 2 personnes qui pourra lui être remboursé correspondra aux frais réels engagés, et sera en tout état de cause plafonné à la somme de 20 € par personne (soit 40 € au total).

Le montant du dîner pour 2 personnes qui pourra lui être remboursé correspondra aux frais réels engagés, et sera en tout état de cause sera plafonné à la somme de 75 € par personne (soit 150 € au total).

Les boissons alcoolisées sont exclues du champ du remboursement.

Il devra adresser sa demande de remboursement par courrier à Smartbox –Service Marketing France – Jeu CULTURA TRAINEAU DE NOEL 2014 - 19/21 Avenue Dubonnet – 92400 COURBEVOIE CEDEX au plus tard 7 jours après avoir profité de son offre auprès de l'établissement sélectionné choisi, le cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le Participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Une seule demande de remboursement de participation par Participant et par foyer sera prise en compte.

Le Participant devra accompagner impérativement sa demande des pièces suivantes :

- L'indication, sur papier libre, de ses noms, prénom, adresse postale ;
- Original de la facture de l'hôtelier auprès de qui il a séjourné, avec mention du petit-déjeuner et du dîner pour 2 personnes, avec tampon de l'hôtel ;
- Original du ticket à gratter CULTURA utilisé pour l'opération ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;

Ces pièces seront détruites après envoi du remboursement.

Il est précisé que le remboursement interviendra dans un délai de 3 mois maximum après la date de l'envoi des pièces justificatives ;

La société organisatrice se réserve le droit de refuser toute demande de remboursement illisible, incomplète, frauduleuse, ou envoyée à une autre adresse que celle susvisée, cachet de la poste faisant foi.

- « **Bon plan** », soit un bon de réduction de 50 % sur des centaines d'activités, d'une valeur de 30 € à 500 €.

Le bénéficiaire, une fois connecté à l'adresse www.grandjeucultura.smartbox.com/bonsplans, aura accès à trois univers : Bien-Etre, Hôtellerie, Aventure.

Après avoir choisi le partenaire chez qui il souhaite bénéficier de sa prestation parmi les partenaires présentés, il devra imprimer son **coupon privilège**.

Il téléphonera ensuite directement au partenaire pour réserver, et celui-ci, en fonction de ses disponibilités, enregistrera sa réservation.

Le client est ici invité à vérifier, directement avec le partenaire sélectionné, le prix de la prestation choisie. En effet, les prix sont susceptibles d'avoir évolué sans que la société organisatrice n'en ait été informée. Aussi, les prix affichés en ligne étant ceux connus à la date de signature du contrat nous liant avec le partenaire, et le partenaire pouvant avoir fait évoluer ses prix et omis de nous le signaler, cette vérification s'avère nécessaire.

Le jour choisi pour profiter de son activité, le bénéficiaire remettra au partenaire le coupon privilège imprimé, et lui montrera son ticket à gratter.

Le Client règlera directement auprès du partenaire le solde du montant de la prestation (après application du bon de réduction de 50%).

Il est invité à conserver son ticket à gratter celui-ci lui permettant, s'il le désire, de renouveler son expérience auprès d'autres partenaires jusqu'au 30 juin 2015.

Les 11 tickets permettant de remporter une séance de shopping mis à part, tous les autres tickets permettent de remporter, à chances égales, soit la nuit d'hôtel offerte, soit le bon de réduction de 50 %.

Il y a en effet autant de nuits d'hôtel / bons de réduction que de tickets remis en caisse.

Il est encore précisé qu'il y a environ 180 partenaires sélectionnés, pour environ 300 activités possibles.

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit.

Article V : Dépôt légal

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>.

Il est également consultable à l'adresse suivante : <http://www.cultura.com/coffrets-cadeaux/operation/smartbox.html>

Enfin, le Règlement complet sera adressé, à titre gratuit par voie postale, à toute personne, sur simple demande adressée à : Société Smart&Co – Service Marketing France – Jeu CULTURA Traineau de Noël 2014- 19/21 Avenue Dubonnet – 92400 Courbevoie. Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande conjointe.

Article VI : Loi applicable et règlement des litiges

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et loterie. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Nanterre.

Article VII : Divers

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. Smartbox tranchera souverainement tout litige, toute contestation, relatifs au Jeu et à son règlement.

Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 20 jours à compter de la date de la clôture du Jeu (soit le 24 décembre 2014), le cachet de la poste faisant foi. Cette lettre de contestation devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation pour être prise en compte.

Smartbox se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu. Smartbox ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de la SCP DARRICAU PECASTAING.

Smartbox se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu.

Smartbox se réserve le droit d'éliminer un participant dans le cas de dysfonctionnements techniques. De même elle se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Article VIII : Données personnelles

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les données personnelles collectées dans le cadre de ce Jeu par la société Smartbox seront utilisées pour envoyer toute information aux participants.

Ces données pourront également être utilisées, sous réserve de l'accord expresse et préalable du participant, à des fins marketing et publicitaires, et notamment, mais non exclusivement, pour des campagnes promotionnelles, d'autres jeux-concours, des programmes de fidélisation, l'établissement de profils consommateurs, l'envoi de matériel (d'information) publicitaire sur nos produits, services et campagnes, des offres commerciales et des campagnes de co-marketing, des invitations à des manifestations et à des événements, des études de marché.

Smartbox garantit que les données fournies par les participants lors de l'inscription à ce Jeu seront utilisées de façon appropriée et dans le respect des règles de protection des données. A ce propos, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 17), les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant, en écrivant à :

Smartbox - Service Clients
19/21 Avenue Dubonnet
92417 COURBEVOIE CEDEX

Article IX : Remboursement des frais de participation

Tout Participant au Jeu ayant respecté les conditions d'accès et de participation au Jeu telles que visées au présent règlement pourra obtenir le remboursement des frais de participation au Jeu.

La demande de remboursement doit être adressée par courrier à Smartbox –Service Marketing France – Jeu CULTURA 2014 - 19/21 Avenue Dubonnet – 92400 COURBEVOIE CEDEX au plus tard 15 jours après la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le Participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Une seule demande de remboursement de participation par Participant sera prise en compte.

Le Participant devra accompagner impérativement sa demande des pièces suivantes :

- L'indication, sur papier libre, de ses noms, prénom, adresse postale, la date de son inscription au Jeu ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Une photocopie de son abonnement à son fournisseur d'accès à Internet ;

Ces pièces seront détruites après envoi du remboursement.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un déboursement réel de la part du Participant. Dans ces conditions sont exclus les forfaits permettant une connexion illimitée à Internet ou les connexions réalisées dans le cadre d'un forfait d'heures souscrit chaque mois par les internautes. La Société Smartbox se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire, artistique et industrielle sur le territoire français, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdits. Les marques citées dans le cadre du Jeu sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

Annexe

Liste des 65 magasins CULTURA participant à l'opération :

Régions : Magasins :

NORD EST DIJON
NORD EST EPINAL
NORD EST KINGERSHEIM
NORD EST TERVILLE
NORD EST BESANCON
NORD EST MOULINS LES METZ
NORD EST HENIN BEAUMONT
NORD EST ST QUENTIN
NORD EST VILLENEUVE D ASCQ
NORD EST AUXERRE
NORD EST ST PARRES
OUEST PUILBOREAU
OUEST CHANTEPIE
OUEST ST MALO
OUEST TRIGNAC
OUEST LAVAL
OUEST CHOLET
OUEST ST DOULCHARD
OUEST CHAMBRAY
OUEST CHASSENEUIL
OUEST ST MAUR
OUEST TOURS
OUEST CAEN
OUEST BARENTIN
PARIS PLAISIR
PARIS GENNEVILLIERS
PARIS STE GENEVIEVE
PARIS FRANCONVILLE
PARIS LA DEFENSE
PARIS VILLENNES SUR SEINE
PARIS VENETTE
PARIS CREIL
PARIS CLAYE SOUILLY
PARIS CARRE SENART
PARIS ORMESSON
SUD EST PUGET
SUD EST SORGUES

SUD EST VALENCE
SUD EST LA VALENTINE
SUD EST MANDELIEU
SUD EST NIMES
SUD EST PLAN DE CAMPAGNE
SUD EST AUBAGNE
SUD EST BOURGOIN
SUD EST GIVORS
SUD EST BOURG
SUD EST MACON
SUD EST VILLEFRANCHE
SUD EST ANNEMASSE
SUD EST BEZIERS
SUD EST NARBONNE
SUD OUEST MONTLUCON
SUD OUEST LIMOGES
SUD OUEST BRIVE
SUD OUEST CHAMPNIERS
SUD OUEST MERIGNAC
SUD OUEST LA TESTE
SUD OUEST LESCAR
SUD OUEST BEGLES
SUD OUEST LABEGE
SUD OUEST PORTET
SUD OUEST CARCASSONNE
SUD OUEST BALMA
SUD OUEST MONTAUBAN

WWW.CULTURA.COM